

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 190

Artikel: Mémoires
Autor: Verdat, Claude-Joseph
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

MÉMOIRES

DE

Claude-Joseph VERDAT, sculpteur

BOURGEOIS DE DELÉMONT

1793.

Le 3 janvier 1793, nos cinq maîtres de police ont assemblé la commune pour faire lecture d'un décret de l'assemblée de Porrentruy, lequel portait que toute corporation était supprimée, à la réserve des Capucins, et que le dimanche après la réception des présentes, la commune ou les communes du pays s'assembleraient pour élire des membres qui rempliraient ceux qui n'étaient nommés que provisoirement, en attendant que l'assemblée y eût pourvu. Le dimanche 6 janvier, en sortant de la grande messe, on est tous allé sur la maison de ville pour procéder à l'élection de six citoyens pour faire exécuter la police et même la justice, en cas de nécessité. Pour les villages ce n'était que quatre, et six pour les villes. La pluralité a été pour les quatre déjà nommés par le médecin et le maître bourgeois Marchand et Joseph Lanzard, horloger pour les deux autres.

La principale occupation de l'assemblée de Porrentruy est de compter de l'argent et de soustraire les effets du château. Le directeur des forges d'Undervelier a envoyé par les ordres de Rengguer, comme président de l'assemblée, environ mille louis d'or; le receveur Pallain dans la partie de Delémont deux cents louis, et le commis de Bellefontaine, aussi; le receveur de Porrentruy en a donné aussi. Enfin,

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 89

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Il murmura en le remettant à sa mère : — Je desire que ces pièces d'or soient distribuées aux malheureux ; s'il se peut, aux jeunes malades pauvres venus à Lourdes.

Jusqu'à la dernière minute, Yvan de Ruffo persévérait dans la voie qu'il s'était tracée : donner le bonheur autour de lui, ne réservant, pour lui-même, que le trésor des joies d'autrui.

Cet acte de charité fut sa dernière action

il y a déjà quinze cents louis de livrés et on ne sait presque pas ce qu'ils sont devenus.

Les députés de l'assemblée avaient trois livres par jour et comme cette assemblée est nombreuse et qu'elle a vogué environ un mois et quelques jours, jugez un peu du nombre. Chaque village ou hameau avait le sien ! Foradrais, où il n'y a que deux feux, avait son député comme Delémont qui n'en avait qu'un. Quelle proportion ! La belle égalité ! La dite assemblée était partagée en deux, il y avait le côté droit et le côté gauche. L'un était tout du parti de Rengguer, et étaient tous armés de sabres, de pistolets et de triques. Quelle assemblée de brigands ! quels beaux législateurs ! Ce côté droit était composé de ceux de Boncourt, Noirmont, Belfond, Porrentruy et autres de l'Ajoie et des Piquerez, tous partisans de Rengguer. Boncourt a été le premier endroit où on a manifesté la prétendue liberté.

Au côté gauche étaient les députés de Delémont, de St-Ursanne, de la Vallée et des villages allemands. Quand ces derniers faisaient quelques motions contraires aux vues et plans de Rengguer, les autres les menaçaient, les maltraitaient et les mettaient hors de la salle violemment.

Les meubles du château disparaissaient. D'une nuit trois vaches ont disparu, les porcs gras, glaces, tables de marbre, linge, cuirasses. Et le vin qu'on a vendu ! plusieurs centaines de tines. Où est-il allé ? On n'en sait rien. Rengguer, Lemann et l'évêque de Paris (Gobel) ont profité ainsi que d'autres des biens du Prince. Gobel en a meublé sa maison qu'il a à Moschwiller. Pour preuve de ce fait, on a arrêté à Delle des voitures chargées des dits effets qu'on conduisait à la maison de l'évêque intrus de Paris, par les ordres du général. Tous ces faits sont

accomplis sur la terre. D'une main tremblante et le visage inondé de larmes, Marie-Alice avait pris les pièces d'or ; elle s'en ferait la distributrice ; puis, abîmée dans son chagrin, elle était tombée à genoux, elle sanglotait, elle cachait son visage dans ses mains, s'efforçant d'étouffer sa douleur pour ne pas troubler la sérénité de la douce victime.

Et, d'une voix faible, comme dans un rêve, Yvan murmurait :

— C'est fini... Je ne souffre plus. Je ne suis que fatigué. Oh ! si fatigué ! Je vais me reposer en Dieu, au revoir mère !

La tête s'inclina, le souffle s'arrêta sur ses lèvres ; et, doucement presque sans souffrance, saintement, il s'endormit.

Marie-Alice jeta un grand cri. Et comme André s'approchait pour la secourir, elle tomba inanimée sur le parquet.

prouvés et connus de tout le monde. La municipalité de Delle les a fait retourner à Porrentruy.

Quel désordre ! Quel pillage ! On évalue à deux millions ce que le Prince a pu sauver lors de sa fuite, un million en argent monnayé, l'autre en effets les plus précieux du château.

L'assemblée a décrété un office pour tous ceux qui sont morts pour notre prétendue liberté ; à ce nombre ils ont compris Pierrat Petitgnat de Courgenay, exécuté par les mains du bourreau, dans les troubles du pays. Il y a environ 50 ans, ainsi que ses complices.

Cet office devait se célébrer dans toutes les églises du pays.

Voici qu'on vient de nous apprendre que l'assemblée de Porrentruy est supprimée ainsi que tout ce qu'elle a décrété. Nous avons appris ces nouvelles par deux députés du comité d'Hünig, le 9 janvier 1793. Le même jour, on a fait partir deux membres de Delémont pour aller chercher le médecin Helg, lequel n'était pas trop assuré à Porrentruy, où tout est en désordre. Rengguer est tout tremblant. Il est l'exécration de tous les honnêtes gens, ainsi que les Lemann, et ils ne sont pas trop rassurés pour leurs personnes. Le général est confus et risque d'être démis et cassé de sa charge, à cause qu'il s'entendait avec Rengguer. La proclamation qu'il avait fait communiquer, se trouve être fausse. Il est hâti de presque tous les militaires. Un officier lui a dit dans l'assemblée du club de Porrentruy, assemblée nombreuse, où il y avait au moins 200 personnes, il n'y avait plus de place. Cet officier lui a dit qu'il était un gueux, un voleur et mille autres choses et qu'il le sommait de se justifier sur la conduite qu'il avait tenue dans notre pays et... Il n'a su que répondre.

XVIII

Et voici, que, sous les draperies de deuil, parmi des roses blanches et des cierges, reposait une angélique figure. Il était à jamais voilé le doux regard ; elle était à jamais éteinte la chère voix, qui ne s'était fait entendre, ici bas, que pour dire des paroles sorties du cœur et consoler les autres.

Le jeune mort, plus blanc que la cire, endormi de son dernier sommeil, et les mains jointes sur un chapelet de Notre-Dame de Lourdes, était idéalement beau. Tandis qu'André s'occupait des démarches qui suivent, ici bas, la disparition d'un être, Marie-Alice et Alba, à genoux, priaient les yeux en larmes. Leurs sanglots avaient été déchirants ; puis, devant la majesté du jeune saint, devant la sérénité de son visage, elles n'osaient plus laisser éclater leur désespoir. Quelque chose du ciel se lisait véritablement sur ce calme visage, à jamais